

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2014**
tenue sous la présidence de M. HEIMENDINGER

Présent-e-s	:	M. F. BALMER	Conseiller municipal
		M. A. BAUDUCCIO	Conseiller municipal
		Mme C. BISANTI	Conseillère municipale
		M. F. BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		M. M. FASSBIND	Conseiller municipal
		M. P.-Y. FAVARGER	Conseiller municipal
		Mme M. GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
		M. F. GROSS	Conseiller municipal
		M. L. HEIMENDINGER	Conseiller municipal
		Mme S. HOCHULI	Conseillère municipale
		M. J.-P. LECOUR	Conseiller municipal
		M. L. MARTINEZ	Conseiller municipal
		M. D. MESSERLI	Conseiller municipal
		M. G. PICTET	Conseiller municipal
		Mme C. SABA	Conseillère municipale
		M. M. SAPEY	Conseiller municipal
		Mme M. SOBANEK	Conseillère municipale
		Mme M. SOMMER	Conseillère municipale
		M. F. SPINELLI	Conseiller municipal
		Mme C. TIERCY	Conseillère municipale
		Mme H. WYSS	Conseillère municipale
		Mme B. GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
		M. J. LOCHER	Conseiller administratif
		M. J.-M. KARR	Conseiller administratif
		M. R. GAILLAND	Secrétaire général
Excusés	:	M. J. LE GUERN	Conseiller municipal
		M. F. PERRIN	Conseiller municipal
		M. H. RAPPAZ	Conseiller municipal
		M. T. ULMANN	Conseiller municipal
Public	:	Une personne	
Procès-verbal	:	Mmes Alexandra KARAM / Eliane MONNIN	

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014
2. Communications du Bureau
3. Election du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et moyens de les couvrir
 - 5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013
 - 5.3 Préavis concernant le projet d'acte relatif à la constitution d'un droit de superficie par la commune de Chêne-Bougeries en faveur de la Codha, société coopérative ayant son siège à Genève, sur la parcelle n° 3189
6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Le président ouvre la séance à 20 h 35 et excuse MM. Le Guern, Perrin, Rappaz et Ullmann.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014

Folio 5551 : M. Spinelli précise qu'il s'agissait bien d'une proposition individuelle et non d'une question.

Le procès-verbal modifié est approuvé par 14 voix pour et 4 abstentions.

2. Communications du Bureau

- 1) Le président annonce le dépôt d'une motion par le groupe des Vert'libéraux.
- 2) Lors de sa dernière séance, le Bureau a discuté de la pertinence de l'heure de début des séances du Conseil municipal. Constatant que c'est la clôture des séances qui pose problème, la question s'est posée de commencer plus tôt, à 18 h 30 et d'enchaîner éventuellement avec un repas. Le Bureau reviendra vers le Conseil municipal avec une proposition.
- 3) Concernant le point 6 de l'ordre du jour, le constat est qu'en général les communications sont quasiment inexistantes. Le Bureau s'est demandé s'il y avait moyen de restaurer une réelle communication de la part des commissions et des délégations, avec peut-être l'instauration d'un rôle de rapporteur.

Arrivée de Mme Tiercy à 20 h 40.

4) Selon la demande de la majorité des membres du Conseil municipal lors de la dernière séance, le Bureau invite les partis à s'accorder sur l'action suivante : dès l'élaboration du projet de budget communal 2015, le tableau des investissements sera présenté de manière plus dynamique et tenu à jour régulièrement. A partir de là, le Bureau mettra le vote du crédit de rénovation de l'école de la Gradelle à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

3. Election du Bureau du Conseil municipal

Le président annonce les candidatures suivantes :

Présidente : Mme Marion Sobanek
 Vice-président : M. Henry Rappaz
 Secrétaire : M. Marc Fassbind
 MM. Spinelli et lui-même comme membres.

- Le Bureau est élu à l'unanimité.

Au nom du Bureau sortant, le président félicite ses collègues qui tiendront désormais un rang particulier par cette élection. Il souhaite bon vent à Mme Sobanek à la tête du Conseil municipal et tient à dire qu'il a eu du plaisir à mener les travaux durant cette année. Pour clore cette année de législature, le président donne rendez-vous à tous le 24 mai prochain à 8 heures devant la salle communale.

4. Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, Maire :

PREVENTION ET SECURITE

Patrouilles de la Police municipale – renforcement de la collaboration avec Vandœuvres
 En premier lieu, j'ai le plaisir de vous informer avoir nouvellement intensifié les collaborations intercommunales, par le biais d'un renforcement des patrouilles de police municipale entre Vandœuvres et notre commune.

Désormais, le chef de poste de Vandœuvres fait équipe, de manière quotidienne, avec nos agents lors des patrouilles diurnes et continuera de participer à une patrouille nocturne, chaque trois semaine. Un nouveau projet de convention, traduisant cette collaboration renforcée, avec mon homologue de Vandœuvres Madame Catherine Kuffer-Galland, a été élaboré.

Ce nouveau projet sera présenté lors de la prochaine séance de la commission Sécurité prévue le 26 courant.

Chacun aura reçu ce jour l'invitation dans le cadre de la campagne « GE-veille » à une séance d'information, le mardi 3 juin à 18 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier sur le thème « Comment prévenir les cambriolages, les vols à l'astuce, les vols à la fausse personnalité ». La présentation sera faite par la police cantonale en présence de la police municipale et des autorités.

Modification du règlement des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux.

Le Conseil administratif a accepté ce jour, à l'unanimité, diverses modifications du règlement adopté en date du 11 avril 2013. Ledit règlement prévoit des actions de prévention de consommation d'alcool et produits psychotropes, telles que celle appelée « Lâche pas ton pote », laquelle se déroule actuellement dans nos espaces publics, pour la deuxième année consécutive et à laquelle s'est associée également la commune de Chêne-Bourg.

Sur la base des premiers constats indiquant que ces mesures ont un impact positif sur le respect de l'environnement, le Conseil administratif a décidé de les renforcer, en les intégrant dans la politique prévention-jeunesse, par l'adoption, ce jour, d'une modification du règlement des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux.

La partie « sanctions » a également été renforcée, prévoyant la possibilité pour la police municipale de notifier aux contrevenants au règlement des interdictions de pénétrer dans un préau, parc ou place de jeux, allant d'un à six mois selon la gravité des faits ; ainsi que la possibilité d'un dépôt de plainte pour « violation de domicile », en cas de non-respect de ces mesures.

L'interdiction de pénétrer dans les préaux durant les heures scolaires aux personnes ne faisant pas partie du personnel ou des élèves a été, par ailleurs, formellement étendue à la pause du déjeuner.

Une copie du nouveau règlement vous sera, par ailleurs, transmise par courriel.

Nouveau Plan de stationnement

Suite au rapport du groupe de suivi concernant l'impact du nouveau plan de stationnement qui vous a d'ailleurs été transmis, le Conseil administratif a décidé, dans sa majorité, lors de sa séance du 7 mai dernier, de soutenir la création d'une seule zone bleue avec "macarons" sur l'ensemble du territoire communal partageant ainsi les conclusions du rapport. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en commission Mobilités-Nature-Environnement, lors de la séance du 7 courant, et une nouvelle présentation aura lieu lors de la prochaine séance de la commission Sécurité, du 26 courant, dont les membres ont eu l'occasion de suivre le travail du groupe de suivi.

Village container de Carrefour-Rue

Mme Grandjean-Kyburz donne ensuite lecture de la réponse du conseiller d'Etat M. Serge Dal Busco concernant le village container de Carrefour-Rue au 154, route de Malagnou. Elle rappelle qu'elle l'avait interpellé en faisant état des interrogations et des soucis, exprimés par certains voisins, ayant déjà de gros problèmes de cohabitation avec les deux associations qui s'y trouvent à savoir, Xenope et La Cigüe.

Courrier de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat (DF), daté 29 avril 2014

Concerne : Village container de Carrefour-Rue

Madame la Maire,

Votre courrier du 1^{er} avril relatif à la parcelle située 154 route de Malagnou m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention. Je vous en remercie.

La mise en location d'une partie de ladite parcelle à l'association Carrefour-Rue a été établie dans le cadre de la recherche de logements pour répondre aux besoins de personnes sans ressources et sans abris en leur offrant accompagnement, repas, hébergement et activités.

Cette installation s'établira pour une durée limitée. Le service de la gérance a consulté le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en charge du développement du site de la Paumiére, afin de ne pas entraver l'avancée du projet en cours d'étude.

Je suis par ailleurs conscient de la situation délicate dans le quartier et des tensions ressenties dans le voisinage, en lien avec la présence dans les bâtiments d'étudiants au bénéfice d'un contrat de bail à durée limitée avec l'Etat. Je puis vous assurer à ce sujet que mes services ont entrepris, à ma demande, des démarches actives et fermes au cours des dernières semaines afin de faire en sorte que les étudiants concernés se plient aux règles de bon voisinage. Nous estimons que l'occupation du terrain adjacent sous l'égide des responsables expérimentés de l'association Carrefour-Rue sera de nature à améliorer globalement le cadre du voisinage et le sens des responsabilités des différents occupants de la parcelle concernée.

Si cela vous convient, je vous propose de profiter du voyage de l'Association des Communes Genevoise la semaine prochaine pour discuter ensemble de ce projet de manière plus complète.

Dans l'intervalle, veuillez croire, Madame la Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Mme Grandjean-Kyburz a eu un entretien avec M. Serge Dal Busco et elle a vraiment la conviction que la présence de Noël Constant et de ses équipes ne peut qu'améliorer la situation et pacifier les tensions qui existent entre les voisins et les habitants de ce lieu.

M. Dal Busco lui a affirmé qu'il avait vraiment mis "les points sur les i" et qu'à intervalles réguliers les associations doivent présenter la liste des habitants, à savoir des personnes ayant un statut d'étudiant. Il lui a également dit que la Ciguë avait débarrassé toutes les vieilles voitures et autres carcasses entreposées sur la parcelle. M. Dal Busco est donc conscient des problèmes qui peuvent arriver.

Mme Grandjean-Kyburz a pu lire les conventions passées entre l'Etat et ces associations. En cas de nuisance, M. Dal Busco reprendra le dossier en main et demeurera à sa disposition pour toute réclamation. Elle a donc vraiment l'espérance que la présence de Carrefour-Rue ne peut que pacifier la situation.

PETITE ENFANCE

Le "Nouveau Prieuré"

Les membres de la commission Jeunesse ont été informés, lors de leur dernière séance du 7 courant, que le chantier du "Nouveau Prieuré" (construction des bâtiments B et C et 2^{ème} étape) aurait environ dix-huit mois de retard.

Fort heureusement, la commune avait exigé une livraison des locaux destinés à la crèche pour le 15 juin 2015.

Toutefois, ce délai risque d'être un peu court pour une ouverture de la crèche dès la rentrée scolaire. Il n'est donc pas exclu que l'ouverture doivent être reportée à la fin du mois de septembre, mais Mme Grandjean-Kyburz promet de négocier une telle éventualité, dans la mesure où cela poserait d'importants problèmes, d'abord aux parents, ensuite à la commune qui doit résilier la convention existante avec la commune de Chêne-Bourg concernant la crèche des Trois-Chêne.

"Le Petit-Manège"

Concernant la garderie du "Petit-Manège", les travaux de rénovation/transformation des locaux s'achèveront le 18 août, ce qui devrait laisser le temps à l'équipe et au comité de reprendre possession des lieux avant l'ouverture prévue le 1^{er} septembre.

EVE "Les Castagnettes"

Concernant la garderie "Les Castagnettes", la livraison des locaux par la Codha est prévue pour la rentrée 2016.

EVE "La Maternelle"

Concernant l'EVE "La Maternelle", un courrier a été adressé à l'Armée du Salut réitérant l'intérêt de la commune en vue d'une acquisition de la parcelle et du bâtiment situés 5 chemin Jules-Cougnard. Ce courrier du 27 février est pour l'instant resté sans réponse de la part de l'Armée du Salut. Une prise de position de sa part est vraiment attendue en vue des crédits d'investissement qu'il faudrait ensuite présenter en séances de commissions.

Pour le reste, sachez que les inscriptions dans les diverses institutions de la Petite Enfance sont en cours de finalisation.

La liste d'attente compte, désormais 90 enfants et 83 dossiers ont été archivés ; les parents ayant dû trouver une autre solution de garde dans la mesure où leur demande est restée sans réponse.

ÉCOLES

Un bilan des journées citoyennes aura lieu le lundi 19 mai prochain à 16 h 15, en présence de M. Luc Heimendinger, président de votre conseil.

CENTRE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS (CRL)

Les inscriptions pour le centre aéré ont démarré depuis plus d'une semaine. Les enfants de 5 à 12 ans seront accueillis durant quatre semaines, du 30 juin au 25 juillet.

Un accueil pour les adolescents est aussi prévu, durant cinq semaines (il commencera dès le 24 juin) et se fera les mardis et vendredis soirs, ainsi que les journées du mercredi en fonction des projets des jeunes.

CULTURE

Bilan

Ce fut un énorme succès que d'honorer Ella Maillart, le mardi 15 avril, dans le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier sur le thème « *Arts et droits humains* ».

Plus de 300 personnes se sont déplacées pour visionner le film captivant « *Les yeux d'Ella Maillart* », puis pour écouter avec passion les récits de Bruno Paulet, écrivain et photographe, qui a lui-même entrepris le périple d'Ella Maillart en Asie centrale.

Les événements à venir

Le vendredi 23 juin sera placé sous le signe du bon voisinage avec la traditionnelle « Fête annuelle des Voisins ».

Une campagne d'information a été lancée pour annoncer à nos habitants la mise à disposition, à la mairie, d'affiches, cartes d'invitations, t-shirts, ballons et prêt de bancs pour que la fête soit réussie.

Le corps enseignant et les personnes travaillant pour nos écoles, cuisines scolaires, parascolaires, etc... seront reçus le mardi 27 mai, à 19 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier pour un repas grec.

Comme de coutume, cela sera l'occasion pour nous, autorités, de remercier tout un chacun au nom de tous les enfants de la commune pour le travail accompli.

À cet égard, je vous remercie, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, le délai d'inscription ayant été fixé à ce jour, de confirmer votre présence en remplissant la liste d'inscription que je vous remercie de faire circuler.

Les 13 et 14 juin, à 20 h 00, l'atelier-théâtre de la Comédie de Genève jouera, à la salle Jean-Jacques Gautier, une pièce intitulée « *De nos jours, on ne peut plus traverser la rue sans avoir peur* », animation et mise en scène par Nathalie Cuenet, Xavier Fernandez-Cavada et Valérie Poirier.

Pour votre information, des représentations de cette même pièce se joueront les jeudi 22, vendredi 23, samedi 24 mai, à 20 h 00, et le dimanche 25 mai, à 17 h 00, à la Comédie de Genève, au boulevard des Philosophes.

Nous espérons vous voir nombreux pour les soutenir à Chêne-Bougeries, vous rappelant que ce sont des « amateurs » qui suivent des cours de théâtre auprès de la Comédie, soutenus par la Ville de Chêne-Bougeries depuis plus de 10 ans.

Le terme de l'année scolaire sera marqué par la « Fête des Promotions », le vendredi 27 juin, dans nos parcs et sur la place Colonel-Audéoud, placée sous le thème « Les Produits du Terroir ».

Au programme, festivités l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h 00, pour les enfants : châteaux gonflables, carrousels, balades à poney, maquillages, jeux de kermesse et exposition « Découvrons les produits locaux et de saison Genève Région – Terre Avenir » à l'espace Nouveau Vallon.

Puis, dès 18 h 15, nous procéderons à la cérémonie officielle à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Allocutions, productions des classes de 8P, remise des prix spéciaux et chœur en musique. À 19 h 30, nous nous réunirons tous pour cheminer en cortège et en musique.

La fête se poursuivra sur la place Colonel-Audéoud où stands de nourritures variées, carrousels, animations pour les enfants, glaces et crêpes feront le bonheur des petits et des grands.

Pour bien débuter l'été, toujours en musique, c'est le Laboratoire Musical qui s'installera dans nos parcs et divers autres lieux, dans le cadre d'un projet consistant à réunir plus de 70 musiciens pour l'occasion.

Le président donne la parole à M. Karr, conseiller administratif.

TERRITOIRE

Les membres de la commission Territoire ont été informés, lors de leur dernière séance du 5 courant, de l'état d'avancement du projet d'aménagement d'espaces publics à l'arrière des bâtiments situés en front de rue, dans le périmètre du village de Chêne-Bougeries, ceci en présence de MM. Philippe Vasey, Iannos Ioannides et Angelo Ferrari, respectivement mandataires de la commune et représentant du bureau d'architectes nuvolaB, « lauréat » du processus MEP.

Ainsi, l'enquête technique auprès des divers services cantonaux concernés, dans le cadre de la demande d'instruction du plan de site, est, désormais, terminée ; étant encore précisé que dix-

neuf services ou offices ont été consultés, et que la majorité d'entre eux ont délivré des préavis favorables.

Les propriétaires de parcelles privées dans le périmètre du village, lesquels avaient été consultés à titre informel concernant ce projet de plan de site, ont également fait part d'observations favorables.

En conséquence, une mise à l'enquête publique pourrait avoir lieu au courant de l'automne. Comme indiqué en séance de commission, une réflexion doit encore être menée, concernant l'aménagement des espaces publics à l'arrière des bâtiments, ceci préalablement à l'élaboration de conventions sous seing privé, à négocier avec les propriétaires concernés dans le périmètre.

Pour ce faire, mandat sera donné aux divers mandataires cités, en vue d'élaborer un schéma directeur du village et de ses espaces publics.

En parallèle, une réflexion est d'ores et déjà en cours, en vue de solliciter un crédit d'étude relatif à un projet constructif communément appelé « chantier A », à réaliser au niveau des parcelles situées aux n° 21, 23, 25 et 27, de la rue de Chêne-Bougeries.

À cet égard, il est envisagé qu'une présentation de ce crédit d'étude ait lieu en septembre, lors d'une séance conjointe des commissions Territoire et Bâtiments-Infrastructures.

Le Conseil administratif a reçu, lors de sa séance du 7 mai dernier, des représentants de la société Concordo SA, accompagnés de leurs architectes mandataires, pour une présentation de l'état d'avancement d'un projet de construction appelé « *Les Jardins de la Colombe* », sur les ex-terrains de la BCGE, dans le secteur de Conches.

Ce projet, qui se base, pour l'heure, sur un IUS de 0,55, fera l'objet, le moment venu, d'une présentation en commission Territoire, laquelle sera appelée à émettre un préavis, en vue d'une délibération afférente que devra prendre votre Conseil, ce projet impliquant une dérogation.

Le Conseil administratif a décidé, lors de cette même séance du 7 mai, de confier mandat au bureau d'architecture A. Ortis & S. Robyr Sàrl, en vue de mener à bien la procédure d'adoption, par le Canton, du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries, ceci pour un montant de CHF 19'630.10 TTC, montant qui sera imputé au budget de fonctionnement 2014.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de formuler un préavis négatif, dans le cadre de la procédure d'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, situés sur la parcelle n° 491, suite à la demande d'inscription à l'inventaire, formulée en date du 14 mars 2014, par l'association Patrimoine Suisse Genève, ceci conformément aux articles 7 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) L 4 05 et 17, alinéa 3, du règlement d'exécution de ladite loi.

MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT

Les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement, réunis en séance le 7 courant, ont été informés de la teneur des réflexions en cours, concernant diverses mesures de requalification des espaces publics et des espaces rues, en particulier dans le secteur de Conches.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation tout à fait remarquable de M. Casoni. La prochaine séance sera vouée à l'examen de cette présentation, mais surtout aux réflexions des commissaires qui auront reçu, entre temps, le travail complet de M. Casoni, afin que le

Conseil administratif puisse fixer des priorités de réalisation, dans la mesure où il ne sera pas possible de tout réaliser concomitamment.

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BATIMENTS-INFRASTRUCTURES

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 7 mai 2014, de confier mandat au bureau d'architecture Ris & Chablot SA, en vue d'une expertise de l'état structurel et d'entretien des immeubles, propriété communale, situés dans le secteur Jean-Jacques Rigaud/Beaumelon, ceci pour un montant arrêté à CHF 6'000.- HT.

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures sont appelés, lors de leur prochaine séance prévue lundi 19 mai prochain, à préaviser un crédit d'investissement et financement relatif aux travaux de construction d'un collecteur EP sous le chemin de Grange-Canal, ainsi que d'un collecteur en lien avec le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex.

Toujours dans le même domaine, sachez encore qu'un courrier a été envoyé, le 8 courant, à Mme Anne Marie Huismans, cheffe de projet cours d'eau au sein de la DGEau, afin d'informer le département que le Conseil administratif avait décidé, lors de sa séance de la veille, de valider le contenu du « SPAGE » Lac-Rhône-Arve.

Ce dernier sera présenté au Conseil du développement durable durant l'été et renvoyé, ensuite, au Conseil d'Etat pour adoption.

Suite au dépôt de la motion PLR relative à une rénovation/ transformation du bâtiment situé 2 chemin De-La-Montagne, un rapport présentant l'état actuel de l'immeuble ainsi que plusieurs pistes pour sa réhabilitation sera présenté lors d'une prochaine séance de la commission Bâtiments et Infrastructures, ceci pour autant que son président le souhaite.

ADMINISTRATION

Personnel

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de ce jour, de nommer MM. Julien Boisier et Thierry Anchise, collaborateurs du service des parcs et promenades, en qualité de fonctionnaires, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel communal.

Par ailleurs, sachez encore que treize dossiers de candidature ont été reçus dans les délais impartis, suite à l'ouverture d'un poste d'archiviste/documentaliste à 30 %, et que deux cent un dossiers de candidature ont été reçus, suite à l'ouverture d'un poste de secrétaire social-e à 80 %.

DIVERS

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de ce jour, de retenir le 11 juin prochain, comme date d'inauguration officielle du parc nouvellement réaménagé jouxtant le CRL.

Vous recevrez, bien évidemment, toutes et tous une invitation formelle à cette manifestation, à laquelle nos jeunes fréquentant le CRL ou en liens avec nos TSHM seront étroitement associés.

Sachez, toutefois, que les surfaces herbeuses de ce parc encore en chantier ont récemment fait l'objet de déprédati ons, et qu'il a été procédé à un sur-semis sans nouvel engazonnement.

Les futurs horaires d'ouverture et de fermeture de ce parc, vous ont, au demeurant, été communiqués tantôt par ma collègue Mme Grandjean-Kyburz.

Le Président signale qu'il a omis de lire des courriers qui seront repris au point 7 de l'ordre du jour.

M. Karr a aussi un oubli à signaler. Le 12 juin à 19 h 30 aura lieu au CSSM un exercice conjoint des compagnies de sapeurs-pompiers de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Il invite les conseillers municipaux à venir nombreux assister à cet exercice.

D'autre part, lors de la réunion des Conseils administratifs des Trois-Chêne du 7 mai dernier, il a été décidé d'apporter une réponse commune aux diverses motions relatives au rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne. Il en donne lecture :

1. Rappel

En juin 2008, le Conseil municipal de Thônex a voté une résolution (n° 43) demandant, entre autres, au Conseil administratif d'engager rapidement des pourparlers avec les deux autres communes chênoises en vue d'instaurer une collaboration plus étroite entre les trois compagnies du service du feu, voire de fusionner celles-ci.

A l'époque, en réponse à cette démarche, une séance de travail s'était déroulée avec les Conseillers administratifs délégués et les commandants de compagnies. A cette occasion, un inventaire des moyens et des fonctionnements des trois compagnies avait montré qu'il existait déjà une excellente collaboration entre les trois corps, que le matériel existant n'était pas redondant et que par conséquent, une fusion n'apporterait pas d'économies substantielles.

En mai 2011, la Cour des Comptes publiait un rapport relatif au dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et de secours, dans lequel elle relevait, notamment, la faible distance entre les casernes des communes des Trois-Chêne, démontrant ainsi une inefficience dans l'utilisation des moyens d'intervention.

Les Conseils municipaux des communes des Trois-Chêne ont enfin accepté à l'unanimité, lors des séances des 18 décembre 2012 (Thônex), 31 janvier 2013 (Chêne-Bougeries) et 16 avril 2013 (Chêne-Bourg), une motion similaire invitant les Conseils administratifs à mandater un expert pour étudier les possibilités de synergie entre les trois compagnies de sapeurs-pompiers.

L'invite de la motion de Chêne-Bourg était légèrement différente dans le sens où elle demandait à étudier les possibilités d'un rapprochement entre les compagnies et de consulter les commandants de compagnie dans le cadre de l'étude à entreprendre.

2. Démarches entreprises pour traiter ces motions

Le traitement de ces motions a fait l'objet de plusieurs séances de travail avec les Conseillers administratifs délégués à la sécurité et durant lesquelles l'ensemble des points touchant à un rapprochement ou à une fusion a été abordé.

Tout d'abord, il a été admis qu'un mandat externe n'avait pas de raison d'être, le sujet ne nécessitant pas une telle dépense et pouvant être traité avec les moyens à disposition au sein des administrations communales.

Par ailleurs, au cours des différentes rencontres, auxquelles les commandants de compagnie et la direction de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) ont été associés, il est rapidement apparu que la configuration du territoire de la région des Trois-Chêne, ainsi que les nombreux et importants projets de développement et d'urbanisation en cours ou à venir permettaient difficilement d'assurer la sécurité contre le feu au moyen d'une seule compagnie. En effet, l'étendue du secteur à couvrir et les nombreuses contraintes de circulation rendraient un tel dispositif peu efficace. Le regroupement en un seul lieu centralisé de tous les moyens d'intervention ne semblait dès lors pas judicieux.

Un inventaire du matériel existant a également montré que les compagnies sont actuellement bien équipées, avec du matériel récent, parfaitement adapté, tant en nombre qu'en qualité, aux besoins spécifiques des compagnies. Il a également été relevé que le vieillissement du parc de véhicules a nécessité un renouvellement presque simultané au sein des trois compagnies et par conséquent le vote de crédits d'investissement importants dans les trois communes.

Les effectifs et l'instruction des sapeurs ont également été abordés. Les trois commandants ont été unanimes pour confirmer que dans ce domaine, la relève est présente et que les compagnies sont prêtes à assumer les missions que la loi leur impose. Ils se sont plus à relever l'excellent état d'esprit qui règne au sein des équipes. Par ailleurs, ils ont indiqué que les sapeurs connaissent parfaitement les spécificités du territoire de leur commune et craignent qu'un regroupement des compagnies en charge d'un très grand secteur aboutisse à une méconnaissance des contraintes locales spécifiques, mais surtout qu'il rompe l'échelle actuelle de commandement et de gestion pour des cadres de milice et provoque une quasi professionnalisation du dispositif.

Ils ont enfin confirmé que leurs troupes ne souhaitaient pas de fusion. Si celle-ci devait se réaliser, ils craignent une démotivation des personnes qui s'identifient très fortement à leur compagnie et à leur commune, avec un risque de démissions importantes.

Enfin, une analyse des différentes activités des compagnies a fait apparaître qu'une collaboration intercommunale forte existait déjà, notamment lors de sinistres importants, de remplacement pour les services de piquets ou plus simplement en matière de prêts de matériel.

3. Conclusions

Au terme de ce travail de réflexion, les responsables tant politiques qu'opérationnels sont arrivés à la conclusion qu'une fusion entre les trois compagnies n'apporterait pas les résultats escomptés et qu'il y avait lieu de maintenir le statu quo en améliorant et en renforçant la collaboration intercommunale qui prévalait déjà.

C'est dans cet esprit que les commandants de compagnie ont reçu la mission de développer les actions pouvant se faire en commun, tels les services de piquet, les exercices de compagnies ou l'apport de moyens en cas de sinistres. Le message a parfaitement été entendu, puisqu'un prochain exercice en commun est déjà planifié au mois de juin prochain.

Les trois Conseils administratifs restent convaincus que les remarques formulées dans le rapport de la Cour des comptes sont pertinentes sous un angle économique et rationnel.

Toutefois, ils considèrent qu'en tant qu'autorités de tutelle, ils se doivent de garder en tête l'objectif de l'efficacité sur le terrain. Pour ce faire, ils estiment qu'il est plus adéquat de stimuler les contacts entre les sapeurs des différentes compagnies que d'imposer un regroupement non voulu et qui serait de nature à démotiver les troupes.

En l'état, une fusion des trois corps de sapeurs volontaires risquerait de mettre en péril le dispositif actuel qui fonctionne à satisfaction et a fait preuve, jusqu'à ce jour, d'une efficacité exemplaire.

5. Propositions du Conseil administratif

- 5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et moyens de les couvrir**
- 5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013**

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher relève que les points 5.1 et 5.2 sont intimement liés puisqu'ils recouvrent une problématique similaire. Aussi, les commentaires qu'il fera concerteront ces deux points.

Mesdames, Messieurs,

Vous devez ce soir accepter les comptes de l'année 2013, ainsi que les crédits supplémentaires.

Ainsi, c'est toute l'activité d'une année qui est résumée dans ces quelques feuilles. Le bouclage des comptes est assimilable à une photographie de la commune à un instant donné. Cet instant, c'est le 31 décembre 2013 à minuit. Je vais m'attarder sur ce qui s'est passé avant, sur le moment où on a appuyé sur le déclencheur, et sur ce qui va se passer après.

Avant la prise de vue, des milliers de pièces comptables ont été saisies. L'objectif est bien entendu de le faire correctement, afin que les différents comptes soient suffisamment homogènes. Si ceci est facile à faire avec certaines charges, il existe certains cas où les dépenses couvrent plusieurs services, où la nature de la charge est discutable (la distinction entre un investissement et une réparation n'est pas toujours claire, il faut parfois trancher pour savoir si une facture doit être considérée comme une expertise à intégrer dans un projet ou comme un mandat indépendant). Pour garantir une bonne netteté à la photo, nous avons traité de façon la plus constante possible ces cas, afin de garantir une comparaison avec le budget et les exercices antérieurs.

Arrivée de M. Pictet à 21 h 18.

Je veux ici remercier tous les collaborateurs de la mairie pour leur participation à cet exercice. Si nos mandataires du service comptable sont en première ligne, il faut bien se rendre compte que chaque service de la commune, chaque jour, traite des informations

financières, et que ce n'est que grâce à ce travail de chaque instant que nous pouvons vous présenter ces comptes aujourd'hui.

Nous observons que les revenus, principalement le revenu de l'impôt, ainsi que d'autres entrées, sont bien supérieurs aux dépenses. En conséquence, la photo que nous vous présentons ce soir est en couleur, avec de belles teintes brillantes. En effet, avec un résultat de CHF 3'450'000.-, l'image est agréable à l'œil.

Les plus perspicaces d'entre vous vont me dire que la photo a été prise à minuit, et donc qu'elle doit être sombre. Ils ont raison. Les règles comptables imposées pour les communes ont un effet assombrissant évident. Le traitement des investissements, et particulièrement les règles d'amortissement sont très pénalisants. En effet, notre ville amortit chaque investissement jusqu'à une valeur de zéro. La valeur comptable de tous les immeubles de la commune, à fin 2013, est d'environ CHF 60 millions. C'est bien entendu bien moins que la valeur du marché de toutes les écoles, bureaux, immeubles locatifs, collecteurs qui appartiennent directement à la commune. Et nous continuons à amortir pour plus de CHF 4 millions par année ces actifs, alors qu'une société qui aurait le même parc immobilier ne le pourrait pas, et ne devrait pas comptabiliser autant d'amortissements. Ainsi, malgré un voile obscurcissant, l'image est plaisante à l'œil.

Dans le détail, que voit-on sur la photo ?

A l'actif, des liquidités pour CHF 70 millions. C'est-à-dire que nous pourrions investir ce montant sans recourir à l'emprunt. C'est un trésor qui nous permet de regarder l'avenir avec sérénité.

Corolaire de ces liquidités, une fortune de CHF 95 millions et quelques petits emprunts.

Les réviseurs ont repéré quelques zones d'ombres sur la photo : ce sont des dépassements par rapport à des crédits ou des lignes budgétaires. Je suis désolé de cette situation, mais elle est la conséquence de l'effort de vous présenter des estimations les plus précises possibles, sans gonfler les demandes de crédit. Je vous remercie d'accepter ces dépassements ce soir.

Nous allons maintenant accrocher cette photo à côté de celles des années passées. Il y a les anciennes aquarelles, les images en noir et blanc un peu floues, puis différentes séries sombres, et les dernières, à l'image de celle de 2013, claires, nettes et colorées !

Cette image est aussi une base pour imaginer le futur. Le fait d'avoir une situation financière très favorable avec CHF 70 millions disponibles et une fortune de près de CHF 100 millions doit nous donner confiance. Nous changerons de système comptable ces prochaines années, et les comparaisons seront moins faciles. Mais nous garderons deux piliers qui sont garants de limiter la prise de risque : l'estimation de nos rentrées, sur la base des données de l'administration fiscale cantonale. Ces estimations ont toujours été très conservatrices, et par analogie, nous devons continuer à nous attendre à avoir de bonnes surprises à l'avenir. Le second pilier pour éviter la prise de risque est l'obligation de ne pas dépasser les montants budgétisés. Si, dans une entreprise, le budget est un objectif, et que la direction générale a la possibilité de lancer des projets ou des acquisitions sans passer devant l'assemblée générale, la commune, elle, doit avoir votre accord pour toute dépense, que ce soit dans le cadre du budget ou dans le cadre d'un crédit d'investissement. Ceci vous permet, en tout temps, de

tirer le frein à main avant que la pente ne devienne trop glissante. Vous avez bien compris que, pour moi, nous en sommes encore loin.

En conclusion, vous avez eu loisir de consulter les comptes et de poser de nombreuses questions. Je vous remercie de les accepter et aussi de les prendre comme une base solide pour aborder l'avenir.

Le président remercie M. Locher de cette présentation fleurie. Il ouvre la discussion.

M. Favarger remercie également M. Locher pour ces envolées presque poétiques parfois. Il aurait voulu dire à M. Ulmann, qui n'est malheureusement pas là ce soir, que bien qu'il n'ait pas la chance d'être membre du PLR, pour paraphraser les propos de M. Ulmann lors d'une séance de commission, il ne va pas changer d'opinion par rapport aux comptes précédents. Cela dit, il va accepter les comptes 2013. Il a cependant quelques remarques ou réticences à formuler. En effet, les augmentations de dépenses de la commune semblent aller à l'encontre de l'affirmation selon laquelle les diverses mesures d'externalisation sont financièrement favorables à la commune. La commune a trois chefs de service en moins, mais est cependant confrontée à un important dépassement. Comment cela est-il possible ? De plus, il ne faut pas oublier que ces externalisations, qui de fait sont des privatisations, vont à l'encontre des intérêts des travailleurs. En effet, les contractants extérieurs sont beaucoup plus libres en ce qui concerne la gestion du personnel, qui dès lors risque à l'évidence d'être moins bien traité (rétribution inférieure, précarité de l'emploi) que s'il travaillait directement pour la commune. Même s'il en résulte peut-être théoriquement une économie financière, cette dernière va probablement surtout dans la poche des sociétés prestataires et se trouve également absorbée par la rétribution des intermédiaires qui n'auraient pas lieu d'être avec un autre mode de fonctionnement. Subsist enfin le risque de décisions ou d'adjudications prises plus dans l'intérêt des prestataires que dans celui de la commune. Concrètement, il faudrait entreprendre une étude sérieuse pour savoir exactement quelle est la stratégie financièrement la mieux adaptée à ce sujet. Ainsi, par exemple, on entend dire que l'externalisation d'un service financier pour une communauté de plus de 10'000 habitants n'est absolument pas judicieuse. Comment cette question est-elle réglée par l'ensemble des communes suisses de taille comparable à celle de Chêne-Bougeries ?

Concernant la fortune communale de CHF 70 millions en liquidités, M. Favarger trouve dommage qu'elle "dorme" dans une banque avec un taux d'intérêt dérisoire. Il serait vraiment souhaitable que la commune puisse mieux utiliser ces sommes, ce qui aurait pu être fait si la volonté de préemption de la parcelle Merkt n'avait pas été « sabordée » par le Conseil administratif. M. Favarger souhaite être rassuré que, si une nouvelle occasion de placer de l'argent de façon favorable dans l'immobilier se présentait à nouveau, la commune ne la manque pas !

Enfin, le prix des litiges avec le personnel, dont le nombre semble très important, devrait faire l'objet d'une information plus claire, même à posteriori. M. Favarger a le sentiment que le Conseil administratif essaie parfois de gagner du temps à ce sujet. Lorsque les affaires sont enfin définitivement jugées, cette information devrait être spontanément donnée au Conseil municipal. M. Favarger rappelle en outre que ces litiges ont des conséquences financières qui dans d'autres contextes, par exemple à Neuchâtel, ont fait l'objet de plaintes pénales.

M. Spinelli informe que les Verts de Chêne-Bougeries soutiennent largement ce que le doyen du Conseil municipal vient de dire au sujet des dépenses. Ils tiennent quand même à remercier

le Conseil administratif pour la présentation des comptes, dont la clarté s'est améliorée au fil des années. Ils le remercient également d'avoir permis aux conseillers municipaux d'accéder aux pièces comptables et au Grand-Livre des comptes. Ceci avait souvent été demandé par le passé et n'avait pas toujours été bien accueilli. Cette année, ces données ont pu être consultées. A noter toutefois qu'ils ne demandaient pas tant de compétences et d'experts réunis autour d'une même table, puisqu'il y avait deux mandataires et guère plus de commissaires présents à cette séance dite « portes ouvertes ». Le message pour les années futures, c'est qu'ils n'en demandent pas tant : les commissaires veulent en fait avoir un regard politique sur les comptes pour mieux pouvoir les apprécier. Enfin, concernant la fortune communale, évidemment très rassurante, M. Spinelli voudrait souligner le fait que les comptes sont encourageants surtout parce que les rentrées ont été excellentes cette année. Il faut souhaiter que la santé financière des contribuables perdure. Néanmoins, les Verts de Chêne-Bougeries tiennent à cette ligne de conduite ferme, à savoir que les dépenses restent toujours bien contrôlées et fassent l'objet d'un travail approfondi en séances de commissions. Enfin, M. Spinelli annonce que les Verts de Chêne-Bougeries soutiendront l'approbation de ces comptes.

Mme Sobanek ajoute deux éléments à l'intervention de M. Favarger, qui s'est exprimé au nom du groupe socialiste. La richesse est une chance inouïe, mais aussi une obligation. Comme toujours, richesse rime avec responsabilité. Il est maintenant quasiment du devoir de la commune d'avoir une fondation pour le logement, d'être proactive en la matière et de contribuer à mettre à disposition des communiers des logements à un loyer abordable. Mme Sobanek voulait le réaffirmer, sachant que Chêne-Bougeries est, sauf erreur, parmi les trois communes les plus riches du canton. Elle considère ensuite qu'il serait dommage que, l'année prochaine, la séance dite « portes ouvertes » ait de nouveau lieu pendant la semaine. Les conseillers municipaux sont plus disponibles le samedi matin. On voit là également le désavantage de l'externalisation : les mandataires coûtent extrêmement cher et Mme Sobanek suppose que leurs honoraires sont plus élevés un samedi qu'un jour ouvrable.

Mme Hochuli s'exprime en son nom personnel. Elle remercie le Conseil administratif de l'effort qu'il a fait et l'administration du travail accompli. Néanmoins – et on lui dira peut-être qu'elle est une imbécile puisque seuls les imbéciles ne changent pas d'avis – elle n'a pas changé d'opinion. Elle n'est pas satisfaite de la maîtrise des coûts, qui ont régulièrement augmenté de 5 % pendant deux législatures. Le résultat favorable des comptes 2013 est surtout dû à des paiements de reliquats datant de 2005 à 2008. Par ailleurs, elle a demandé à plusieurs reprises, sans succès, plus de précisions concernant le compte 318 relatif aux mandats extérieurs, lequel représente CHF 3,9 millions, soit 12 % des dépenses communales. C'est aussi un message politique qu'elle voulait faire passer. Par conséquent, elle s'abstiendra lors du vote des comptes.

M. Fassbind remercie les collaborateurs de la commune, qui ont permis de présenter ces comptes. Comme l'a dit M. Locher, c'est un paramètre qui sous-tend toute l'activité de la commune. Il est agréable d'avoir aujourd'hui la possibilité d'approuver tout ce travail. Concernant l'externalisation, M. Fassbind a trouvé appréciables tant les réponses des mandataires que les compétences réunies en séances de commissions. Peut-être y avait-il trop de compétences lors de la séance dite « portes ouvertes » ? Mais c'est une bonne chose que de pouvoir faire appel à un expert en cas de besoin ou de pouvoir s'en passer puisqu'il y a des tâches répétitives en comptabilité qui peuvent être effectuées par des personnes disposant de moins de compétences. Dans un monde où les choses deviennent tellement pointues, une telle géométrie variable est souhaitable. Les mandataires étaient compétents, ils avaient les

réponses. Au niveau de la motivation des collaborateurs, cette solution permet d'éviter d'avoir, au sein du personnel communal, des collaborateurs très compétents mais qui ne peuvent montrer leur savoir que trois fois par année, à savoir lorsqu'une commission traite d'éléments particulièrement pointus.

M. Fassbind relève ensuite que les commissaires se sont presque exclusivement focalisés sur les dépassements de crédits. Il fait part de trois points où les lignes budgétaires allouées n'ont pas été utilisées et qui lui restent sur le cœur : les réflexions sur l'environnement, pour lesquelles CHF 20'000.- avaient été budgétés mais seulement CHF 3'300.- dépensés, l'Agenda 21 pour lequel un montant de CHF 10'000.- avait été budgété et CHF 8'700.- dépensés et surtout les mandats externes dévolus à l'aménagement du territoire pour lesquels CHF 200'000.- avaient été budgétés alors que seul moins de 10 % de ce montant a été dépensé. Cela le dérange pour deux raisons. D'abord, le fait d'avoir budgété des montants qui n'ont pas été utilisés est certes une façon de dégager du "bénéfice", mais cela signifie aussi que d'autres projets n'ont pu être réalisés. Ensuite, la mise en œuvre d'un Agenda 21 avait été votée difficilement, après deux ou trois tentatives lors de la dernière législature – cet objet avait du reste été porté avec brio par M. Karr quand il était conseiller municipal. Or, le budget alloué n'a pas été dépensé. La commune n'a pas saisi l'occasion de prendre un virage plus durable, plus responsable. M. Fassbind pense que le groupe PLR, qui avait adopté certains projets durables lors de la dernière législature, aurait été favorable à ce virage. A son sens, la commune pourrait remettre davantage le cap sur ce genre de projets à l'avenir.

M. Karr entend avec plaisir l'ouverture du groupe PLR sur la question de l'Agenda 21. La commission Mobilités-Nature-Environnement sera l'endroit où amener les propositions sur la manière dont le PLR souhaite que l'Agenda 21 soit mis en œuvre. A ce propos, M. Fassbind n'ignore pas que les montants qui sont inscrits au budget ne suffisent pas à constituer un Agenda 21 à eux seuls. Concernant le poste 79.00.318, Mme Garcia a fait parvenir la même question à M. Karr, à laquelle il n'avait pu répondre en séance dite des commissions réunies parce qu'il s'était trompé de jour dans son agenda. Mais il le fait volontiers maintenant. Il y a trois raisons pour lesquelles ce compte n'a pas été autant sollicité que prévu. D'abord, M. Karr n'aime pas beaucoup dépenser l'argent du Conseil municipal. En tout cas, il ne le dépense pas pour le dépenser, mais quand il existe des projets que la commune est apte à mener. Deuxièmement, certains projets prennent un peu de retard, notamment du fait de l'Etat. M. Karr pense par exemple à la remise sur le métier du plan directeur communal et du plan directeur des cheminements pour piétons, mandat qu'il était prévu de réaliser l'année dernière mais que l'Etat n'a pas rendu possible. Il pense aussi à une étude relative à la 5^{ème} zone qui n'a pas autant avancé qu'il l'aurait souhaité.

M. Karr explique que la disproportion entre le montant inscrit au budget et le montant effectivement dépensé s'explique principalement par le fait qu'en début de législature, lorsque la commune a engagé un architecte de la qualité urbaine et de la biodiversité, il a été expliqué que, désormais, les engagements de la commune de Chêne-Bougeries se feraient pour des durées déterminées (quatre ans), sous forme de contrats de droit privé. La commune a donc engagé sous ce régime un collaborateur remarquable, âgé de 53 ans quand il y est rentré et de 55 ans lorsqu'il l'a quittée. M. Karr croit que ce collaborateur a travaillé à la satisfaction des commissaires et du Conseil municipal. Par la suite, il y a eu d'autres engagements dans la commune. Ces engagements ont été effectués non pas sous le régime du droit privé mais sous le régime ordinaire du droit public, et non pas pour une durée déterminée, mais pour une durée indéterminée. Le collaborateur en question, qui constituait le service du territoire à lui tout seul, a demandé à être mis au bénéfice d'un contrat de droit public à durée indéterminée.

Cela ne lui a pas été accordé. Il est donc parti dans un canton voisin et néanmoins ami pour trouver un travail qui corresponde mieux à sa situation familiale.

M. Karr souligne que, quand la commune perd un chef de service qui est seul dans son service et qui conduit un certain nombre de projets, il faut se préoccuper pendant plus de la moitié de l'année de son remplacement, de la passation de pouvoir, de la clôture d'un certain nombre de dossiers en cours. Maintenant, la commune est repartie d'un bon pied avec un jeu de compétences quelque peu différent. Elle dispose en effet d'un excellent collaborateur, dont le contrat est de droit public, avec des conditions comparables à celles des autres employés communaux. La situation est donc rétablie. M. Karr peut d'ores et déjà signaler au Conseil municipal que les engagements comptables sous rubrique visée jusqu'à la fin du mois d'avril 2014 sont supérieurs à l'ensemble des engagements de l'année dernière. A noter également que dans le cadre des mandats en matière de mobilités, de nature et d'environnement, les engagements ont significativement augmentés depuis le début de l'année.

Mme Sommer revient sur l'intervention de Mme Sobanek à propos du logement social. C'est une préoccupation que partagent plusieurs conseillers municipaux PLR. Elle rappelle cependant que la commune a bloqué deux projets de densification qui prévoyaient bon nombre de logements sociaux. Ce blocage intenté par des moyens juridiques renchérit énormément le coût de ce qui sera construit puisqu'il reporte de plusieurs années la réalisation des projets. En matière de construction, tout retard entraîne des surcoûts. Il n'est pas possible de réaliser ce que Mme Sobanek souhaite si la commune réagit de la sorte.

Mme Garcia remercie M. Karr de ses explications. Elle relève cependant qu'il a dit ne pas aimer dépenser l'argent du Conseil municipal. Elle lui rappelle qu'il ne s'agit pas de l'argent du Conseil municipal, mais de l'argent des communiers.

M. Karr remarque qu'il s'agissait d'un lapsus. C'est effectivement l'argent des communiers qui est alloué à l'administration par le Conseil municipal. Ce qu'il voulait surtout dire, c'est qu'il aime, lorsque cet argent est dépensé, qu'il soit dépensé à bon escient. Or, Pompidou disait qu'il y a trois manières certaines de se ruiner : le jeu, les femmes et la technologie. M. Karr pourrait en ajouter une quatrième : les mandataires.

M. Sapey s'exprime au nom du groupe MCG. Il a tendance à faire confiance au Conseil administratif, qu'il remercie, et il approuvera les comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président salue M. Pictet, président de la commission des Finances, et lui demande s'il veut s'exprimer.

M. Pictet croit qu'il y a eu assez d'interventions concernant ces comptes, qui ont fait l'objet de plusieurs séances de commissions, et notamment d'une séance dite des commissions réunies. Il suggère au président de passer au vote.

Avant de procéder à la lecture des délibérations et aux votes, le Président voulait compléter la gerbe des félicitations et remerciements aux membres de l'administration. C'est aussi le résultat d'un travail collectif sur plusieurs années, pour le moins depuis le début de cette législature. Un certain nombre de demandes ont été exprimées par les membres du Conseil municipal. Elles ont été entendues par le Conseil administratif qui les a relayées auprès de son administration et de ses mandataires. Le résultat est donc finalement aussi le résultat de ce travail de groupe.

Le président donne lecture de la délibération sur les crédits budgétaires supplémentaires 2013 et moyens de les couvrir.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2013
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu l'examen des crédits budgétaires supplémentaires 2013 par la commission Finances lors de sa séance du 8 avril 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 16 voix pour et 1 abstention par les Commissions Réunies le 29 avril 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 19 voix pour et 1 abstention

- d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 suivants pour un montant total de CHF 3'338'555.31, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint ;
- ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le président constate ensuite qu'aucun conseiller municipal ne souhaite qu'il donne lecture *in extenso* de l'objet suivant. Il passe donc directement au vote de l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013.

Le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU
COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2013

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le préavis favorable émis par 16 voix pour et 1 abstention, par les Commissions Réunies le 29 avril 2014,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition du Conseil administratif,
 le Conseil municipal

DÉCIDE

par 17 voix pour et 3 abstentions

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 33'913'457.82 aux charges et de CHF 37'372'111.92 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 3'458'654.10.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de CHF 3'956'003.88 aux dépenses et de CHF 33'850.80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'922'153.08.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'922'153.08 par l'autofinancement à raison de CHF 8'057'720.23 au moyen de la somme de CHF 4'599'066.13 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus de CHF 3'458'654.10.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 3'458'654.10 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de CHF 138'139'840.56 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 99'168'716.86
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 38'971'123.70</u>
Total de l'actif	CHF 138'139'840.56

et au passif un montant de CHF 138'139'840.56 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 4'968'863.45
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 5'778'333.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'283'405.36
- Provisions (nature 24)	CHF 15'310'599.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 16'157'788.25
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 94'640'851.50</u>
Total du passif	CHF 138'139'840.56

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à CHF 12'600'000.-.

5.3 Préavis concernant le projet d'acte relatif à la constitution d'un droit de superficie par la commune de Chêne-Bougeries en faveur de la Codha, société coopérative ayant son siège à Genève, sur la parcelle n° 3189

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher rappelle qu'au mois de mars 2013, le Conseil administratif avait demandé un vote de principe du Conseil municipal concernant la proposition consistant à octroyer un droit de superficie sur ce terrain. Depuis lors, le Conseil municipal a voté le crédit permettant l'assainissement de la parcelle, dont le chantier devrait s'ouvrir prochainement, ainsi que l'achat en PPE des locaux destinés à l'EVE "Les Castagnettes" et le financement d'une place publique. Le dernier point du projet consiste à voter formellement la constitution d'un droit de superficie dont les conseillers municipaux ont reçu copie, lequel correspond à ce qui se pratique habituellement en la matière et qui devrait préserver les intérêts des uns et des autres.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE PAR LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES EN FAVEUR DE LA CODHA, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AYANT SON SIÈGE À GENÈVE, SUR LA PARCELLE N° 3189

Vu l'article 30, al. 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le préavis de principe favorable émis par 14 voix pour et 4 abstentions par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 mars 2013 ;

vu le vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 3'665'000.- TTC destiné à couvrir les frais liés aux travaux d'assainissement de la parcelle n° 3189 par le Conseil municipal lors de sa séance du 30 janvier 2014 ;

vu le vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 3'475'000.- TTC destiné à couvrir les frais liés à l'acquisition en PPE de surfaces dévolues à l'EVE "Les Castagnettes" ainsi que de surfaces privatives à l'usage dudit jardin d'enfants par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 mars 2014 ;

vu le vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 2'447'630.- TTC destiné à couvrir les frais liés à des travaux d'aménagement des futurs espaces publics par le Conseil municipal lors de cette même séance du 6 mars 2014 ;

vu le projet d'acte établi par Me Sandra Fossati, notaire à Genève ;

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 8 avril 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour, soit à l'unanimité

- d'accepter la constitution d'un droit de superficie par la commune de Chêne-Bougeries en faveur de la Codha, société coopérative ayant son siège à Genève, sur la parcelle n° 3189, selon le projet d'acte notarié établi par Me Sandra Fossati ;
- de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève l'exemption desdits émoluments, frais et honoraires ;
- de charger le Conseil administratif de signer tous les actes relatifs à cette opération.
- de comptabiliser la rente foncière annuelle de droit de superficie d'un montant de CHF 163'747.- sur le compte 95.423.

6. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

La parole n'est pas demandée.

2. Communications du Bureau (suite)

Le président complète les communications du Bureau. Le Bureau a reçu le 8 avril 2014 un courrier de M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, concernant une invitation au prochain colloque de la Coordination des villes de Suisse romande, qui se déroulera le 16 mai 2014. Ce courrier a été transmis aux membres du Conseil municipal par voie électronique.

Le président donne ensuite lecture d'une lettre reçue le 12 mai 2014 de Mme Denise Méan, domiciliée au chemin du Pont-de-Ville. Cette lettre a été envoyée à la mairie, mais s'adresse à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au chemin du Pont-de-Ville, nous sommes envahis par les pigeons. Il y a environ un mois, notre régie, Simonin, a fait installer des fils sur certains balcons, mais ceci est tout à fait inefficace. Les pigeons sont de retour.

Afin d'être débarrassé de ces bestioles et de leurs saletés, j'ai vu qu'à la place des Augustins, ils ont installé un pigeonnier, ce qui permet de les concentrer et, de ce fait, ils ne squattent plus les balcons. Je pense qu'il serait judicieux que vous fassiez installer un pigeonnier au bord de la Seymaz. Cela ne défigurerait pas le paysage. Ceci ne doit pas coûter très cher et ne doit pas être difficile à installer.

Pourriez-vous noter cette proposition à l'un de vos prochains Conseil municipal et faire le nécessaire dans les plus brefs délais afin que nous puissions profiter de nos balcons pendant la belle saison ? Merci d'avance.

Avec mes meilleures salutations.

Denise Méan

- Sur proposition de Mme Sobanek, la question de l'installation d'un pigeonnier est renvoyée en commission Mobilités-Nature-Environnement.

Le président fait part d'une invitation reçue le 14 mai 2014 de l'école de danse IDance pour un spectacle le samedi 24 mai 2014 à la salle des fêtes de Thônex entre 16h00 et 20h00. Deux cents cinquante élèves de l'école, âgés de 5 à 25 ans, se produiront sur scène lors de cette manifestation. IDance a accompagné son invitation de quelques billets d'entrée.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Motion du groupe des Vert'libéraux : Pour réduire les nuisances sonores des routes municipales

Le président donne lecture de la motion.

Motion : Pour réduire les nuisances sonores des routes municipales

Considérant :

- que les nuisances sonores émanant des chaussées sont en constante augmentation pour les raisons essentielles suivantes : la densité du trafic routier et la qualité des revêtements ;
- que l'état des routes est dû à la composition des enrobés bitumineux utilisés à l'époque et aux dégradations survenues au cours du temps ;
- que ces nuisances sont scientifiquement reconnues comme étant particulièrement nocives et agressives pour la santé ;
- que ces nuisances portent atteinte à la tranquillité.

Le Conseil municipal charge la commission Mobilités-Nature-Environnement de traiter ladite motion en vue de :

- faire en sorte que, à l'avenir, la surface des chaussées soit traitée avec des revêtements qui réduisent sensiblement les émissions sonores (revêtements de type phonoabsorbant) ;
- entreprendre les travaux nécessaires en fonction d'une analyse financière et d'un calendrier adaptés à la capacité financière de la ville de Chêne-Bougeries ;
- approcher le Canton pour convenir que, à chaque intervention conséquente sur une voie routière cantonale qui traverse Chêne-Bougeries, le revêtement appliqué soit de type phonoabsorbant.

*Groupe des Vert'libéraux
15 mai 2014*

Mme Hochuli commente rapidement la motion. Le problème des nuisances sonores liées aux routes préoccupe le Conseil municipal depuis presque deux ans. C'est devenu un problème national, comme on le voit en lisant la presse d'autres cantons : beaucoup de gens sont préoccupés par le bruit que le trafic routier engendre. Il faut aussi être conscient du fait que les routes communales sont, pour une grande partie, en très mauvais état. Refaire les revêtements avec du phonoabsorbant sera bénéfique pour toute la population de Chêne-Bougeries, car ce problème ne concerne pas seulement les habitants du chemin De-La-Montagne ou ceux du chemin de la Gradelle par exemple. Mme Hochuli invite donc le

Conseil municipal à voter la motion et à la renvoyer en commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Sapey soutient cette motion. Il trouve cependant qu'il manque un aspect important. Quand il était enfant, la police du bruit arrêtait les motos ou les vélomoteurs pour contrôler leur niveau sonore. Cette police n'existe plus aujourd'hui. Il serait bon d'ajouter cet élément à la motion, sachant que presque tous les quartiers de Chêne-Bougeries sont concernés par le bruit infernal de motos sans pot d'échappement, par exemple, qui circulent à trois heures du matin.

Le président considère que la remarque est d'importance mais, à sa connaissance, le contrôle du bruit est de la compétence du canton. Cela dit, la commission se saisira sans doute de cette question.

M. Karr accueille très favorablement les thématiques posées par la motion. Il souhaite que Mme Hochuli précise les termes de la motion à la lumière des quelques éléments suivants. Le groupe des Vert'libéraux a eu l'amabilité d'envoyer au Conseil administratif le projet de motion il y a vingt-quatre heures, ce qui lui a donné l'occasion d'effectuer quelques recherches sur l'état actuel de la situation. Pour bien cibler l'action qui résulterait de l'éventuelle adoption de la motion, M. Karr aimerait apporter quelques éléments. Tout d'abord, une grande partie du réseau routier visé par un dépassement des limites OPB relève du réseau routier cantonal. La portée de la motion s'appliquerait-elle au revêtement phonoabsorbant à poser sur le réseau routier cantonal ? Deuxièmement, quelle est la portion du réseau routier communal qui est actuellement en dépassement des valeurs limites de l'OPB ? Aucune, à sa connaissance. Le seul assainissement qu'il était nécessaire de réaliser concernait le chemin de la Gradelle, avant la route Jean-Jacques Rigaud. Cet assainissement a été réalisé. La commune procèdera cependant à des vérifications pour s'assurer que les valeurs limites ne sont pas dépassées à d'autres endroits du réseau routier communal. M. Karr précise que dès qu'un ouvrage constructif nécessite une modification du bitume, ce ne sont plus les valeurs limites mais les valeurs de planification qui s'appliquent. La question du dépassement de ces valeurs est donc régulièrement revisitée. Enfin, la motion vise-t-elle, même si les valeurs limites imposées par la loi ne sont pas dépassées, à remplacer par du phonoabsorbant tous les revêtements bitumineux de la commune, soit plus de 160 kilomètres, dès que le bitume est renouvelé ?

M. Borda d'Agua remercie le groupe des Vert'libéraux d'avoir envoyé aux membres du Conseil municipal cette motion vingt-quatre heures à l'avance, ce qui a permis au groupe PLR de faire quelques recherches. Le groupe PLR considère qu'il est bon de penser à la pollution sonore des routes municipales et que cette motion est la bienvenue. Il est cependant nécessaire d'apporter quelques éléments au débat et quelques précisions. L'enrobé phonoabsorbant est réservé actuellement aux routes cantonales. En effet, de par ses caractéristiques techniques, il est surtout efficace sur une route où les véhicules roulent à plus de 60 km/h. Concernant les routes cantonales situées sur la commune de Chêne-Bougeries, la route de Florissant a été équipée de revêtement phonoabsorbant en été 2013, ceci jusqu'au pont de Sierne. M. Borda d'Agua suppose que lorsque la route de Chêne sera refaite, un revêtement phonoabsorbant sera posé. De même, la route Jean-Jacques Rigaud sera équipée d'un revêtement phonoabsorbant quand elle sera refaite.

M. Borda d'Agua relève que, sur les routes communales, le trafic est réduit tant du point de vue de la circulation que de la vitesse. L'enrobé phonoabsorbant est conçu pour un roulement

rapide, et non pas pour des routes à vitesse réduite, voire une circulation au pas. Si une moto, par exemple, est stationnée pendant une heure sur un enrobé phonoabsorbant, elle laissera une marque parce que cet enrobé se détériore beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement. Il ne faut pas non plus oublier que l'enrobé phonoabsorbant a un coût. Un simple téléphone à l'entreprise Sapa, qui est un des fournisseurs d'enrobé sur le canton de Genève, permet de savoir que le prix peut passer du simple au double, voire au triple selon le type d'enrobés. Enfin, les travaux sont plus longs que pour un enrobé ordinaire puisque la route doit être rabotée bien plus profondément. Sans oublier les conditions de travail : pour poser un enrobé phonoabsorbant sur les routes communales, il faudra prévoir des travaux pendant plusieurs mois, qui ne pourront pas être effectués durant les heures de bureau. Il faudra donc travailler notamment durant les week-ends, avec des contraintes entre autres de températures extrêmes.

M. Borda d'Agua a consulté le site du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. La planification prévoit que, d'ici 2018, le revêtement des grands axes les plus bruyants du canton soit changé en phonoabsorbant. Par ailleurs, le département recommande aux communes d'autres mesures à prendre en plus ou à la place de la pose d'un enrobé phonoabsorbant. M. Borda d'Agua invite la commission à se pencher sur ces recommandations. Il s'agit par exemple de campagnes de sensibilisation, ne serait-ce qu'auprès des propriétaires immobiliers pour qu'ils équipent leurs bâtiments de doubles vitrages afin d'atténuer le bruit. Parmi les autres recommandations faites dans les nonante-sept pages de la brochure que M. Borda d'Agua a rapidement parcourue, on trouve les techniques dites d'"Eco Drive", soit une nouvelle manière de circuler qui permettrait de réduire tant le bruit que la consommation de carburant. Le groupe PLR se réjouit de discuter de tous ces éléments en séances de commissions.

Mme Hochuli souligne à l'attention de M. Karr que la motion prévoit d'... *approcher le Canton pour convenir que, à chaque intervention conséquente sur une voie routière cantonale qui traverse Chêne-Bougeries, le revêtement appliqué soit de type phonoabsorbant ...* Il s'agit donc d'une demande que la commune ferait au Canton. M. Perrin pourrait plus facilement répondre aux questions techniques que Mme Hochuli. Mais comme il siège à la commission Mobilités-Nature-Environnement, il donnera sûrement, dans ce cadre, toutes les informations demandées ce soir. Concernant les frais, l'enrobé phonoabsorbant engendre effectivement un coût supplémentaire. Mais puisque le Conseil municipal a entendu plus tôt que les finances de la commune sont tellement saines et qu'un bénéfice de CHF 3 millions a été dégagé en 2013, Mme Hochuli pense que Chêne-Bougeries peut se permettre d'offrir ce confort à ses communiers.

M. Karr tient à ce que les questions soient ciblées. Il revient d'abord sur l'intervention de M. Borda d'Agua, qui a cité un fournisseur. Il faudra faire jouer la concurrence. Et il faudra, pour chaque tronçon, se demander si le rapport coût/utilité du revêtement est avéré. Cette question est centrale. De mémoire, le coût d'installation d'un revêtement phonoabsorbant est à peu près comparable à celui d'un revêtement ordinaire. En revanche, le temps d'usure est beaucoup plus court. M. Karr cite l'exemple de la route de Chêne, en ville de Genève, entre Grange-Canal et l'arrêt TPG "Amandolier". Ce tronçon a été refait il y a quelques années mais il est déjà fissuré. Ses propriétés phonoabsorbantes se sont en partie colmatées. Par conséquent, son effet phonoabsorbant est bien moindre qu'il ne l'était hier. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas mettre de revêtement phonoabsorbant. Mais il faut définir les priorités de la commune et une règle d'engagement, sur le plan financier et sur le plan des infrastructures. M. Karr proposerait de recevoir le service d'assainissement du bruit routier en séance de

commission. Il signale ensuite que, lors du voyage des maires, le week-end dernier, il a eu une discussion concernant la rue de Chêne-Bougeries avec le spécialiste cantonal en matière de revêtement phonoabsorbant pour être sûr que la commune bénéficie du plan de mesures de la Confédération, lequel impose d'avoir assaini tous les secteurs en dépassement des valeurs limites OPB d'ici 2018. Pour cela, il faut que les dossiers de demandes de subvention fédérale, pour les axes cantonaux, soient déposés avant fin 2015. A cet égard, une séance de coordination au sujet de la rue de Chêne-Bougeries aura lieu le 5 juin à 10 h 30. Ce que M. Karr voudrait savoir, c'est si la motion demande la pose systématique d'un revêtement phonoabsorbant sur les routes communales.

Enfin, M. Karr revient sur l'intervention de M. Sapey. Les « bruits de comportement », c'est-à-dire par exemple une moto qui réveille 29'000 personnes (dans le plan de mesures 1997, l'Etat relevait qu'une seule moto traversant la ville pouvait réveiller jusqu'à 29'000 personnes), sont sanctionnés par la gendarmerie. Une brigade s'en occupe exclusivement. Des cas de véhicules qui réveillaient systématiquement la population à une heure donnée ont été dénoncés ; la brigade a procédé à des contrôles et les responsables ont été sanctionnés.

Mme Sobanek relève que la législation cantonale contraint les communes à prêter attention au bruit. Cette motion est excellente car les normes relatives au bruit ne sont pas obligatoirement celles que les habitants voudraient avoir dans leur environnement. Mme Sobanek n'est en outre pas sûre que les mesures aient été vraiment prises au bon moment. Elle ne peut donc qu'appuyer la motion, qui n'a pas besoin de préciser à ce stade tous les éléments demandés par M. Karr puisqu'elle sera étudiée en séances de commission. Concernant le coût du revêtement phonoabsorbant, elle se souvient que ce dernier serait environ 20 à 30 % plus cher qu'un revêtement ordinaire mais que sa durabilité était bien moindre. Cela dit, elle pense que la commission pourra étudier la motion indépendamment du coût : quand on est capable de dépenser plusieurs centaines de milliers de francs dans le cadre de litiges inutiles avec ses employés, on peut aussi donner des sous pour un revêtement en vue du bien-être des communiers.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la motion et son renvoi en commission Mobilités-Nature-Environnement.

- La motion est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

7.2 Carrefour-Rue

M. Sapey est navré de la réponse du conseiller d'Etat Dal Busco. Les personnes âgées, notamment celles habitant aux numéros 158-160-162, route de Malagnou, sont terrorisées. Personne ne sait qui va arriver : des délinquants, des cambrioleurs, des étrangers, des sans-papier, des drogués ? M. Sapey regrette que la commune ne se batte pas davantage. Il est aussi étonné que l'Association des intérêts de Conches n'ait pas réagi. La commune doit se battre pour ne pas devoir subir ces désagréments. Il ajoute que, jusqu'à ce jour, les étudiants passent au-dessus des barrières et taguent des murs dans tout le voisinage. Il y a par ailleurs des vols inexpliqués. Il faut que quelque chose de sérieux soit mis en place.

Mme Grandjean-Kyburz souligne que quelque chose de sérieux sera mis en place avec l'association Carrefour-Rue. De notoriété publique, M. Noël Constant et ses équipes encadrent ces personnes qui sont sans abri et sans ressource – il ne faut pas les cataloguer comme des délinquants. Par ailleurs, M. Sapey aura remarqué que les carcasses de voitures et autres déchets entreposés sur la parcelle situés à hauteur du numéro 154, route de Malagnou

ont été enlevés. L'Etat suit de près les deux associations bénéficiant de contrats de confiance. Ces dernières doivent lui fournir des garanties à intervalles réguliers.

M. Sapey remarque que même les "squatters" installés à cet endroit ne veulent pas des nouveaux arrivants.

Mme Grandjean-Kyburz relève que cela s'explique par le fait que l'équipe qui encadrera les sans-abri surveillera également l'environnement et les agissements de ces locataires – qui ne sont pas des squatteurs puisque des conventions avaient été signées avec le propriétaire, soit en son temps, l'Université de Genève ; conventions qui ont depuis lors été redéfinies par l'Etat, en qualité de nouveau propriétaire de la parcelle.

Départ de Mme Sobanek à 22 h 20.

7.3 Parcelle n° 491

Avant tout, M. Gross souhaite remercier les Vert'Libéraux. La question du revêtement phonoabsorbant sera évoqué non pas lors de la prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement, dont l'ordre du jour est déjà bien chargé, mais à la rentrée. Il en vient ensuite à sa question. Dans ses communications, M. Karr a évoqué l'avenir de la parcelle n° 491, dite « parcelle Merkt ». Le Conseil administratif en a certes parlé, mais M. Gross n'a pas compris quelle avait été la teneur des débats.

M. Karr indique que le Conseil administratif a traité du sujet lors de sa séance de la semaine précédente. Le Conseil administratif avait été saisi de deux sujets, dont le deuxième n'a pas fait l'objet d'une communication de sa part, car il pensait que Mme le Maire en parlerait. M. Karr a annoncé que le Conseil administratif avait été saisi d'une demande de préavis de la part du service des monuments et des sites concernant une demande visant à inscrire à l'inventaire les bâtiments et certains éléments extérieurs, tels les bassins situés sur la parcelle n° 491. Cette demande a été formulée par l'association Patrimoine Suisse, Genève. Le préavis du Conseil administratif a été négatif. L'autre sujet était une demande de reprise de la procédure concernant l'exercice de droit de préemption sur la parcelle visée. Le Conseil administratif a décidé de ne pas poursuivre cette procédure qui avait été préalablement suspendue. M. Karr n'a pas besoin de décrire au Conseil municipal les circonstances dans lesquelles ces discussions ont pu avoir lieu.

7.4 Nuisances liées à des chantiers

Mme Hochuli remercie d'abord le Conseil municipal d'avoir accepté la motion du groupe des Vert'libéraux. Elle relève ensuite qu'actuellement commencent les travaux sur l'ancien terrain de sports de l'UBS au chemin de la Gradelle. Il y aura donc cinq chantiers dans le secteur, à savoir : celui de l'UBS, du Nouveau Prieuré, des Tulettes, de l'école de commerce de Frontenex dont les travaux débuteront cet automne et du CEVA. Le Conseil administratif est-il conscient de l'ampleur de ces travaux et des nuisances engendrées au niveau du bruit, en matière de circulation, par la poussière, etc. ? Mme Hochuli lui demande d'intervenir auprès des instances cantonales afin que tout soit entrepris afin de réduire ces nuisances affectant la population environnante.

7.5 Camions circulant dans le cadre du chantier CEVA

Mme Hochuli a constaté à plusieurs reprises, à la hauteur de l'immeuble situé 4-12, chemin De-La-Montagne, que trois ou quatre camions sont stationnés en fil, moteurs tournant, en attendant de pouvoir accéder au chantier CEVA. C'est une source de nuisances tant en raison

des émissions de CO₂, qu'en raison du bruit et des odeurs. Le Conseil administratif pourrait-il demander à la direction des travaux CEVA d'intervenir afin que les camions arrêtent leurs moteurs quand ils attendent leur tour dans une file en vue d'accéder au chantier ?

7.6 Compatibilité entre le mandat de réviseur des comptes communaux et un mandat de conseil

Mme Hochuli était intervenue lors de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2014 au sujet de la non-compatibilité entre le mandat de réviseur et un mandat de conseil octroyé à ce dernier. Comme elle n'était pas satisfaite de la réponse du conseiller administratif responsable des finances, la présidente de la séance avait suggéré de consulter le service de surveillance des communes à ce sujet. Mme Hochuli demande si cela a été fait.

7.7 Pigeonnier

Mme Hochuli signale qu'à l'époque, un pigeonnier se trouvait à hauteur des 88-90, route de Chêne. Depuis que ce pigeonnier a été détruit, la commune a été envahie par les pigeons. Installer un pigeonnier rendra service non seulement aux habitants du chemin du Pont-de-Ville, mais à une grande partie de la population de la commune.

Sur la question des nuisances liées aux chantiers, M. Karr signale qu'il s'est rendu la veille au chemin du Pré-du-Couvent. Il a été frappé par une impression de grand dépaysement. L'établissement secondaire ne lui a pas suffi pour se situer. Il y avait un "Nouveau Prieuré", en lieu et place de l'ancien Prieuré. Il y avait par ailleurs un vaste chantier en cours ... Il a eu quelque peu de peine à imaginer qu'il était conseiller administratif de ce secteur. Le nombre de chantiers est tourneboulant. Malheureusement, une fois que la planification est adoptée, la commune ne peut plus faire grand-chose. Il circulait récemment à bicyclette, sur la route de Chêne, devant le temple. Il était entouré de pas moins de sept camions de chantier : deux qui circulaient sur la route du Vallon, un derrière lui, deux qui venaient du chemin De-La-Montagne, deux qui arrivaient d'en face. C'était presque comme dans un film de Jacques Tati. On ne se sent pas en sécurité, l'air n'est pas sain. Il y a des poussières, du bruit, ... Et la route de Chêne est défoncee par tout ce trafic, malgré sa structure en béton. Que peut faire le Conseil administratif par rapport à cette juxtaposition de chantiers ? M. Karr écoute volontiers les suggestions des membres du Conseil municipal. La planification est adoptée par le canton. Le Conseil administratif rend attentif les services cantonaux à la question des poussières, par rapport aux problématiques respiratoires. Il donne des préavis pour essayer de minimiser le nombre de passages de camions, notamment en stockant la terre végétale sur place. C'est presque tout ce qu'il peut faire en termes de planification pour limiter ces nuisances.

M. Locher remarque que la situation va encore s'aggraver. Il a mentionné tantôt un crédit d'investissement qui sera demandé au Conseil municipal afin de réaliser un collecteur dans le secteur de la Tulette. Les travaux projetés nécessiteront une interruption de la circulation. Les chantiers se succèderont, mais il n'y a pas d'autres possibilités, surtout dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux. Le Conseil administratif partage les préoccupations de Mme Hochuli. Il a pris cet après-midi même la décision de recevoir lors de sa prochaine séance la direction du projet CEVA et un représentant d'une entreprise adjudicataire. Depuis le début du chantier CEVA, les choses que la commune demande ne se réalisent pas particulièrement – par exemple, l'information à la population concernant l'entier du processus de chantier n'a pas été réalisée, contrairement aux engagements qui avaient été pris par la direction de projet CEVA.

Mme Hochuli suggèrera que les APM interviennent pour demander aux camions d'arrêter leurs moteurs quand ils attendent leur tour dans une file.

Puis M. Locher signale que la commune a reçu le blanc-seing du service de surveillance des communes au sujet de la question de Mme Hochuli. Pour ce qui est des pigeons, il rappelle que la commune conduit actuellement une réflexion sur l'ensemble des bâtiments communaux, parmi lesquels le "pigeonnier" qui abrite en partie le service des parcs et promenades et qui est sous-utilisé. Au vu de la discussion de ce soir, il serait possible d'envisager, dans le cadre de l'étude relative à la rénovation de ces bâtiments, de recréer un pigeonnier. A noter cependant qu'il faudra du personnel pour s'occuper de cette installation.

7.8 Carrefour-Rue (suite)

Mme Bisanti revient sur l'intervention de M. Sapey, qui a qualifié les personnes sans abri de drogués, de voleurs, etc. Elle est choquée par ces propos. Elle le répète, ces personnes sont seulement sans abri. Il ne s'agit pas de voleurs – si c'était le cas, elles seraient à Champ-Dollon. Elle propose par ailleurs qu'une réunion soit organisée avec les personnes qui vivent dans la peur et que Noël Constant soit invité à cette rencontre.

Mme Grandjean-Kyburz pense qu'il s'agit d'une excellente proposition.

7.9 Petite enfance

Mme Bisanti relaie ensuite une question de Mme Sobanek à l'attention de Mme Grandjean-Kyburz. Pourquoi ne pas renouveler l'accord conclu avec la commune de Chêne-Bourg concernant la crèche des Trois-Chêne ? Et pourquoi changer les enfants de lieux d'accueil, alors que nonante enfants sont inscrits sur une liste d'attente ?

Mme Grandjean-Kyburz explique qu'il était convenu que Chêne-Bougries dénonce la convention la liant à la crèche des Trois-Chêne, puisque la crèche du "Nouveau Prieuré" offrira soixante places d'accueil. Cette convention pourrait certes être renégociée – quoique Chêne-Bourg attende avec impatience de bénéficier des places qui se libéreront. Mais il faudrait alors participer aux coûts de fonctionnement de la crèche des Trois-Chêne et financer la crèche du "Nouveau Prieuré", dont le personnel sera engagé au cours du printemps 2015 déjà. De plus, si Chêne-Bougries devait garder des places à la crèche des Trois-Chêne, toutes les places du "Nouveau Prieuré" ne seraient pas occupées, ceci d'autant plus si la nouvelle crèche devait ouvrir à la fin septembre puisque les parents auront très certainement trouvé d'autres solutions de garde.

7.10 Rond-point situé aux chemins Jean-Jacques Rigaud, De-La-Montagne et de la Seymaz

M. Balmer a entendu, de source digne de confiance, que le rond-point situé aux chemins Jean-Jacques Rigaud, De-La-Montagne et de la Seymaz serait remplacé par des feux. Le Conseil administratif pourrait-il infirmer ou confirmer cette information ?

M. Locher indique que, lors de la dernière séance concernant l'axe Rigaud à laquelle il a participé, les coupes de la chaussée n'étaient pas encore définies. Il n'existe aujourd'hui pas même d'avant-pré-projet. Cela dit, comme le gabarit n'est pas censé être modifié, il est prévu de supprimer des places de stationnement afin de libérer une voie pour le bus. Dans ce contexte, il semblerait logique qu'il n'y ait plus de giratoire, mais M. Locher ne peut pas le confirmer. En revanche, ce qui est certain, c'est que le pont (qui est une structure communale)

doit être élargi, ce qui implique des frais conséquents, et qu'un empiètement sur le trottoir de même que sur l'aire de la déchetterie voisins sont prévus.

M. Borda d'Agua apporte un témoignage qui renforcera la demande de Mme Hochuli. Il vit depuis quelques mois avec le chantier CEVA sous ses fenêtres. La grande valse des camions commence à 5 h 45. Des "spots" restent souvent allumés durant toute la nuit. Pour l'anecdote, il a pris un jour de congé pour travailler « tranquillement » à la maison, il y a environ deux semaines. Mal lui en a pris. Et quand il a ouvert une fenêtre, tellement de poussière est entrée dans son appartement qu'il lui a fallu deux jours pour tout nettoyer. Une chose est sûre : on veut ce CEVA et on veut qu'il soit réalisé le plus rapidement possible.

7.11 Containers pour déchets de cuisine

M. Bauduccio remercie d'abord le Conseil administratif, et particulièrement le conseiller administratif délégué en charge du service des parcs et promenades, pour la nette amélioration de la visibilité à hauteur du carrefour du Vieux-Chêne. Ensuite, il indique avoir été approché par des habitants, particulièrement du chemin De-La-Montagne, qui se plaignent d'un manque de containers destinés à la collecte des déchets de cuisine, ceci en contravention avec le règlement municipal différent. Il lui semble opportun que la commune rappelle aux propriétaires d'immeubles locatifs leurs obligations en la matière. Elle pourrait aussi en profiter pour balayer devant sa porte : par exemple aux numéros 11 et 13 du chemin du Pont-de-Ville, les habitants ne disposent que d'un container de vingt litres qui se remplit en deux jours et qui déborde par la suite.

M. Bauduccio revient ensuite sur les propos de M. Borda d'Agua en ce qui concerne la problématique du double vitrage. Il rappelle que le Canton a édicté une loi qui fixe un délai à fin 2016 pour équiper toutes les habitations de double vitrage.

Enfin, concernant les pigeons, il suggère de rappeler à la population qu'il est interdit de nourrir les oiseaux et que si on les nourrit sous ses fenêtres, ils nichent nécessairement où ils trouvent de la nourriture. M. Bauduccio ajoute que lancer du pain dans la rue attire également les rats.

M. Sapey a été mis en cause par Mme Bisanti pour la deuxième fois, sur la même question. Il demande uniquement à en savoir plus quant aux personnes qui seront installées dans les futurs containers de Carrefour-Rue. Et, encore une fois, les personnes déjà présentes sur place, causent des nuisances à n'en plus finir.

Mme Grandjean-Kyburz répète que la situation avec ces deux associations s'est améliorée ces derniers temps. Le Conseil d'Etat a pris les mesures adéquates. Elle répète également que la présence de l'association Carrefour-Rue, qui accueillera les personnes démunies, sera un élément stabilisateur pour tous les habitants du secteur.

M. Karr ajoute que le Conseil administratif prend cette question très au sérieux. Et lors du voyage des maires, il a vu Mme Grandjean-Kyburz harponner et ne pas lâcher le conseiller d'Etat Dal Busco à ce sujet.

Mme Garcia souhaite rassurer M. Sapey. Pour faire partie d'une association qui a récemment soutenu financièrement l'association Carrefour-Rue et qui a vu comment cette dernière fonctionnait, elle peut dire que ces personnes sont très sérieuses. Il y aura probablement moins de problèmes avec les gens qui seront accueillis par Carrefour-Rue qu'avec certains étudiants.

Mme Sommer revient sur la question de M. Balmer. Elle a entendu dire que des trolleybus circuleront sur la route Jean-Jacques Rigaud et le chemin de la Gradelle et qu'il faudrait donc supprimer le giratoire dans ce secteur. Elle suppose que les autres giratoires devront aussi être supprimés pour laisser suffisamment de place aux futurs trolleybus.

7.12 Indemnités accordées aux anciens employés

M. Favarger aborde d'abord la question des pigeons. Il signale que, dans certains endroits, on oblige les gens qui désirent nourrir les pigeons à les nourrir avec des grains contenant des contraceptifs, ce qui résout au moins le problème pour la génération suivante de pigeons.

Concernant ensuite le carrefour du Vieux-Chêne, il remercie également le Conseil administratif, en particulier pour la bonne idée ayant consisté à remplacer les bacs par des plates-bandes, qui empêcheront le stationnement sauvage.

Il en vient ensuite à la réponse de Mme le Maire lors du dernier Conseil municipal à propos de la non-information concernant les indemnités que les employés avaient obtenues en jugement de première instance. Il ne comprend pas pourquoi, lorsqu'une affaire est jugée, le Conseil municipal n'a pas la possibilité d'obtenir ce type de renseignements. Il faudrait attendre que le Tribunal fédéral se prononce, et ensuite encore qu'un éventuel jugement de la Cour européenne des droits de l'homme soit en force ? Il regrette que, lorsque la commune est en litige avec des membres du personnel, le Conseil administratif invoque systématiquement une telle discrétion. Une fois que toutes les barrières sont levées, le Conseil municipal ne sait toujours pas exactement ce qui s'est passé ni combien a été dépensé.

7.13 Rénovation de l'école de la Gradelle

Le premier point de M. Spinelli concerne le projet de rénovation de l'école de la Gradelle. Il rappelle que les Verts avaient suggéré deux pistes à investiguer, à savoir : le développement d'un tableau élaboré par M. Le Guern et la référence à un logiciel de planification financière. Il invite le Conseil administratif à investiguer ces deux pistes.

7.14 Cinéma Forum

Pour son deuxième point, M. Spinelli signale qu'il a entendu parler d'une demande d'autorisation de construire concernant le cinéma Forum.

M. Karr indique que le Conseil administratif n'a pas été saisi d'une quelconque demande d'autorisation de construire concernant le cinéma Forum. Cela ne signifie pas qu'une telle demande n'a pas été déposée. Mais en tous les cas, aucune n'est encore arrivée au 136, route de Chêne.

M. Bauduccio relève que les fenêtres de l'ancien cinéma ont été obscurcies pour qu'on ne puisse plus voir à l'intérieur. Il se demande si des travaux ne sont pas effectués sans autorisation. Il propose qu'un contrôle soit effectué.

7.15 Réfection de la rue de Chêne-Bougeries

M. Borda d'Agua rappelle qu'un tragique accident a eu lieu le 16 avril à la sortie de la rue de Chêne-Bougeries, après le "Goulet". Un cycliste est décédé. La chaussée étant en très mauvais état, la cause éventuelle de l'accident serait que la roue du vélo se soit prise dans l'interstice où un bout d'enrobé manque. Existe-t-il un projet pour remettre en état ce tronçon ?

M. Karr signale que le Conseil administratif en a discuté encore lors de sa séance de ce jour. Il semblerait qu'en raison des restrictions budgétaires de l'Etat, lequel est responsable de l'entretien de la chaussée, puisqu'il s'agit d'une route cantonale, un montant de l'ordre de CHF 500'000.- est prévu pour tous les travaux annuels de rénovation du réseau routier cantonal. La disproportion entre les besoins et les moyens à disposition pour la rénovation et l'entretien du réseau routier est évidente. Cela pose un problème pour la réfection de la rue de Chêne-Bougeries de façon générale et les 195 mètres qui traversent le village en particulier. Sur ce tronçon, tout est à refaire : les rails du tram sont dans un état déplorable, la chaussée est défoncée, avec des crevasses qui dirigeraient des scooters ou des bicyclettes dans les rails du tram, les arrêts du tram doivent être déplacés, le revêtement phonoabsorbant doit être installé, l'espace public doit être redistribué. La plus grande crainte du Conseil administratif est que les moyens cantonaux manquent et que la commune soit amenée à envisager un préfinancement des divers travaux à réaliser. M. Karr ajoute que M. Sapey avait mentionné en séance du Conseil municipal, il y a déjà plus d'une année, le problème concernant les scooters. Depuis, le Conseil administratif n'a pas de réponse satisfaisante de la part de l'Etat.

7.16 Bordure sur la route de Chêne à la hauteur de la mairie

M. Favarger rappelle que Mme Sommer et lui-même ont tous deux été victimes d'une chute en traversant la route de Chêne entre la mairie et la poste. Ils avaient trébuché sur une bordure invisible la nuit. Il lui semblait que les services concernés de l'Etat s'étaient engagés à rendre cet obstacle visible. Or, rien n'a été fait. Faut-il attendre qu'il y ait une troisième victime ?

M. Karr annonce que la troisième victime est sa propre épouse, qui est tombée sur cette bordure, il y a une semaine. Il y a très certainement une pléthore de victimes. La commune interpellera donc à nouveau le canton à ce sujet.

7.17 Panneau de contournement cycliste

M. Sapey relève que, sur la rue de Chêne-Bougeries, il faut une loupe pour apercevoir le panneau détournant les vélos en direction du chemin de la Fontaine. Il faut donc placer un panneau bien plus grand. Par ailleurs, il fait part des inquiétudes des habitants concernant la surélévation de leurs immeubles au chemin De-La-Montagne.

M. Karr signale que le panneau a une taille règlementaire.

L'ordre du jour étant épousé, le président lève la séance à 23h10.

Un Membre du Bureau
du Conseil municipal
M. FASSBIND

Le Président
du Conseil municipal
L. HEIMENDINGER